



CODE DE CONDUITE

LE CODE DE CONDUITE DE KANSAI
HELIOS REFLÈTE QUI NOUS SOMMES ET
COMMENT NOUS TRAVAILLONS.

LE CODE DE CONDUITE PRÉSENTE LES
ENGAGEMENTS DE KANSAI HELIOS AU
REGARD DES NORMES ET DES DROITS
FONDAMENTAUX AFIN DE GARANTIR
LES CONDITIONS D'UN LIEU DE TRAVAIL
EPANOUISSANT.

EN TOUT LIEU ET EN TOUTE SITUATION,
NOUS AVONS LA RESPONSABILITÉ DE
CONNAÎTRE ET DE RESPECTER LES LOIS
ET LES RÈGLEMENTS QUI S'APPLIQUENT
À NOTRE ACTIVITÉ. PAR L'ADHESION
AUX NORMES ÉTHIQUES LES PLUS
ÉLEVÉES DANS TOUS LES PROCESSUS
COMMERCIAUX, NOUS RENFORÇONS
NOTRE INTÉGRITÉ.

PAR LE RESPECT DE CES REGLES
ETHIQUES, NOUS RENFORÇONS LA
CONFIANCE DE NOS COLLABORATEURS
ET DE NOS PARTENAIRES DANS
NOTRE ENTREPRISE ANSI QUE
NOTRE CRÉDIBILITÉ.

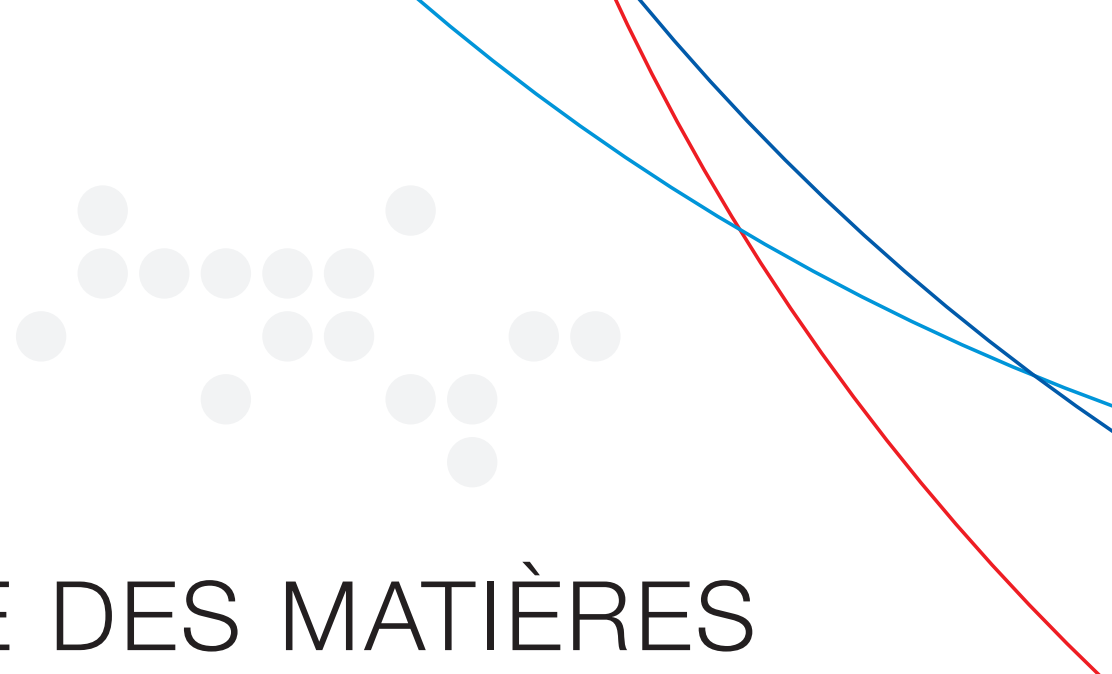


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
COMMENT PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS ?	5
1. ENGAGEMENTS DE KANSAI HELIOS	6
1.1. Un code unique pour tous	
1.2. Une culture de communication ouverte et honnête	
1.3. Protection des données personnelles	
1.4. Performance et développement	
1.5. Droits de l'homme et pratiques professionnelles	
1.6. Lutte contre le travail ravail forcé et le travail des enfants	
2. ENGAGEMENTS DES EMPLOYÉS	8
2.1. Informations internes (non publiques)	
2.2. Code de conduite informatique	
2.3. Protection des biens de l'entreprise et des partenaires commerciaux	
2.4. Agir en conformité avec le droit du travail et le contrat de travail	
2.5. Respecter la loi antitrust	
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	11
3.1. Protection de l'environnement	
3.2. Santé et sécurité	
4. PARTENAIRE COMMERCIAL FIABLE	12
4.1. Lutte contre la corruption	
4.2. Cadeaux, invitations et autres avantages	
4.3. Engagements sociétaux	
4.4. Éviter les conflits d'intérêts	
4.5. Interdiction du blanchiment des capitaux	
5. PARTAGER SES DOUTES	14
5.1. Notification des doutes en temps utile	
5.2. Non-rétorsion	



Dietmar Jost



Mitsuru Masunaga



Bastian Krauss



Yoshihiro Tanaka



Frank Gläser

AVANT-PROPOS

PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE KANSAI HELIOS

Chez KANSAI HELIOS, nous sommes conscients de notre responsabilité relative à la conception de produits d'excellence et de notre impact en tant que partenaire commercial de confiance – pour nos Employés, nos clients et les sociétés où nous opérons. Au service d'une clientèle mondiale avec des activités de fabrication, de distribution et de vente dans le monde entier, la conformité et l'intégrité sont des éléments indissociables de notre développement durable. Nous nous engageons à respecter les lois et les règlements en vigueur, à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise honnêtes et équitables et à renforcer l'intégrité dans tous les processus d'entreprise.

Dans un contexte commercial aujourd'hui difficile, nous devons, plus que jamais, être plus rapides, plus flexibles et plus ouverts d'esprit. Bien que les changements fassent partie de nos activités quotidiennes, nous devons également comprendre

et connaître nos fondamentaux. Connaître, comprendre et respecter le Code de conduite (ci-après « le Code ») est une partie essentielle de ce que nous sommes et de ce que KANSAI HELIOS représente. Le présent Code définit des exigences et des normes fondamentales pour nos relations d'affaires avec nos parties prenantes et l'environnement.

Le Code incarne également nos valeurs communes et pose les fondements du succès de KANSAI HELIOS. Nous encourageons tous les Employés du Groupe KANSAI HELIOS à lire attentivement le Code et à s'y référer chaque fois que nécessaire. Le Code offre une orientation pertinente, car la réputation de l'entreprise et son excellence sont entre les mains de chaque personne lorsqu'il s'agit de prendre les bonnes décisions. Chacun d'entre nous devrait suivre ce Code, à la fois dans la lettre et dans l'esprit.

Dietmar Jost,
Président,
directeur exécutif

Mitsuru Masunaga,
Vice-président
exécutif,
directeur exécutif

Bastian Krauss,
Vice-président
exécutif,
directeur exécutif

Yoshihiro Tanaka,
Directeur exécutif

Frank Gläser,
Directeur exécutif

COMMENT PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS ?

Le Code retranscrit les actions et les comportements qui doivent nous guider. Compte tenu de la diversité des lois, des systèmes politiques et des cultures dans lesquels les entreprises du Groupe KANSAI HELIOS opèrent, nous pouvons être confrontés à des situations où les lignes de conduite ne sont pas évidentes.

Posez-vous ces questions si vous avez des doutes sur les comportements à adopter.

VOTRE INTÉGRITÉ SE SITUE DANS LA BONNE ZONE SI VOUS POUVEZ RÉPONDRE "OUI" AUX QUESTIONS SUIVANTES.

Est-ce conforme avec les lois et règlements ?

Est-ce conforme avec les normes, politiques et règles de KANSAI HELIOS ?

Cela reflète-t-il les valeurs de KANSAI HELIOS ?

Cela serait-il perçu comme honnête et juste d'un point de vue extérieur ?

EST-CE LÉGAL ?

EST-CE JUSTE ?

EST-CE HONNÊTE ?

EST-CE ÉTHIQUE ?

La réponse est toujours
OUI

Est-ce en accord avec le Code de conduite de KANSAI HELIOS ?

Est-ce que cela irait, si cela apparaissait en une de la presse ?

Cela répond-il aux attentes des parties prenantes de KANSAI HELIOS ?

Cela renverrait-il une image positive de moi et des parties prenantes de KANSAI HELIOS (Employés, clients, partenaires, autorités de régulation, public) ?

SOYEZ VIGILANTS

Assurez-vous de bien comprendre le Code de conduite ainsi que les lois et les lignes directrices de l'entreprise. Si vous êtes confrontés à une situation qui vous fait douter sur l'application du

présent Code de conduite, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou écrire un courriel au Service de la conformité du Groupe KANSAI HELIOS, compliance@kansai-helios.eu.

1. RESPONSABILITÉS DE KANSAI HELIOS

1.1. UN CODE UNIQUE POUR TOUS

Le présent Code de conduite engage tous les Employés de KANSAI HELIOS dans le monde entier. Chaque responsable et chaque Employé (collectivement dénommés "Employés" dans le présent code) ont la responsabilité personnelle de connaître le Code de conduite et de s'y conformer.

Notre Code de conduite est basé sur les **dix principes du Pacte mondial des Nations unies** (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>) et il pose les jalons d'une réussite à long terme.

1.2. UNE CULTURE DE COMMUNICATION OUVERTE ET HONNÊTE

Chez KANSAI HELIOS, chacun doit pouvoir partager son opinion, en particulier concernant les questions éthiques. L'ouverture, l'intégrité et la fiabilité favorisent une communication ouverte et réciproque entre les Employés et entre l'Employé et son supérieur hiérarchique sur tous les aspects de l'environnement au travail. Tous les Employés sont encouragés à discuter par l'intermédiaire de leur hiérarchie.

1.3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles collectées et détenues par KANSAI HELIOS seront traitées de manière équitable, transparente, avec prudence et en conformité avec les lois et accords locaux

applicables en matière de protection des données. L'accès aux dossiers du personnel est limité aux Employés du Groupe KANSAI HELIOS qui disposent d'une autorisation appropriée et qui ont besoin de ces informations pour des raisons professionnelles.

1.4. PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT

Chez KANSAI HELIOS, nous encourageons un dialogue permanent sur les performances et le développement avec les employés. Il incombe à tous les Employés d'évoluer dans leur carrière professionnelle.

1.5. LES DROITS DE L'HOMME ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

KANSAI HELIOS s'engage à offrir un environnement de travail attrayant. Nos Employés doivent être recrutés, sélectionnés et promus sur la base de critères objectifs et non discriminatoires. Nous n'opérons aucune distinction entre les employés sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou



de personne en lien avec un lanceur d'alerte, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. Nous promovons une culture d'entreprise basée sur la diversité et l'inclusion et la percevons comme une source de développement durable et d'innovation.

KANSAI HELIOS soutient et respecte la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et veille à ce que ses Employés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme. Les entreprises doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Nous croyons en un traitement équitable des Employés, exempt de harcèlement sexuel, de châtiments corporels ou de torture, de violences psychologiques, de travail forcé ou obligatoire.

Chez KANSAI HELIOS, nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, qu'il soit verbal ou physique. Tous les Employés du groupe KANSAI HELIOS sont tenus de se traiter mutuellement avec courtoisie, dignité et respect. Les Employés sont encouragés à reconnaître les différences des autres et à tirer parti de la diversité afin d'obtenir un avantage concurrentiel durable. Nous respectons les droits de chacun.

1.6. LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

KANSAI HELIOS n'emploie que des personnes travaillant de leur plein gré et ayant atteint l'âge minimum prévu par la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT), les conventions des Nations unies et les lois nationales.

2. RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

2.1. INFORMATIONS INTERNES (NON PUBLIQUES)

Les Employés du Groupe KANSAI HELIOS peuvent avoir connaissance d'informations sur KANSAI HELIOS et d'autres sociétés qui n'ont pas été rendues publiques. L'utilisation de ces informations internes et confidentielles, autrement que dans un cadre normal de travail, de l'exercice de la profession ou de la fonction de chacun, est contraire à l'éthique et peut constituer une violation de la loi et des obligations de confidentialité applicables. Une violation peut entraîner des sanctions civiles et pénales, des poursuites judiciaires et d'autres sanctions. Chez KANSAI HELIOS, nous ne tolérons pas l'utilisation inappropriée d'informations internes, qu'elle soit illégale ou non.

2.2. CODE DE CONDUITE INFORMATIQUE

La divulgation ou la diffusion d'informations confidentielles ou exclusives concernant KANSAI HELIOS, ses produits ou ses clients en dehors des structures de communications officielles est strictement interdite. Toutes les ressources et installations liées aux technologies de l'information sont fournies uniquement pour un usage interne et pour des questions liées à l'entreprise. Elles ne peuvent pas être utilisées à des fins personnelles. Elles ne doivent pas être utilisées d'une manière contraire à l'éthique ou illégale, ou susceptible d'embarrasser, de diffamer, de présenter de manière erronée ou de donner une impression injuste ou défavorable de KANSAI HELIOS ou de ses relations d'affaires, de ses Employés, de ses

fournisseurs, de ses clients, de ses concurrents ou de ses parties prenantes.

Tout appareil ayant accès au système d'information doit être sécurisé par des mots de passe personnels et/ou une authentification supplémentaire. Les utilisateurs doivent les utiliser de manière responsable, en les conservant de manière confidentielle et en les protégeant contre toute utilisation abusive. Il est nécessaire d'agir conformément à la **Politique de sécurité de l'information** et aux règles organisationnelles informatiques applicables de KANSAI HELIOS.

2.3. PROTECTION DES BIENS DE L'ENTREPRISE ET DES BIENS DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous sommes tous tenus de traiter les biens de l'entreprise avec soin et de manière responsable et de protéger les biens de KANSAI HELIOS et ceux de nos partenaires commerciaux contre la perte, les dommages, le vol, l'abus et l'utilisation non autorisée. La propriété de l'entreprise comprend également la propriété intellectuelle, les connaissances internes, les brevets, les marques, le matériel protégé par le droit d'auteur et les secrets commerciaux.

2.4. AGIR EN CONFORMITÉ AVEC LE DROIT DU TRAVAIL ET LE CONTRAT DE TRAVAIL

La politique de KANSAI HELIOS est de se conformer aux lois applicables en matière de



travail et de sécurité sociale, ainsi qu'à toutes les autres lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous sommes présents. En outre, chaque relation de travail individuelle est régie par le contrat de travail correspondant, qui définit les droits, obligations, responsabilités, salaires et avantages spécifiques de chaque Employé. Un tel contrat de travail doit être pleinement conforme à la réglementation applicable.

2.5. RESPECTER LA LÉGISLATION ANTITRUST

KANSAI HELIOS s'engage pleinement à respecter le régime de la législation antitrust dans les pays où nous opérons. En suivant ce principe, nous sommes guidés par la nécessité d'être à la fois efficaces et innovants. Aucun de nos Employés ne doit s'engager dans une quelconque forme de communication (écrite, électronique ou verbale) avec un concurrent qui tenterait de :

- convenir, fixer, stabiliser ou contrôler les prix, les conditions de crédit, les remises ou les rabais (ou d'autres éléments des prix) ;

- partager des informations commerciales sensibles ;
- attribuer les contrats, les clients ou les territoires ;
- boycotter certains clients, concurrents ou fournisseurs ; ou
- limiter la production ou la vente de tout produit ou service.

De même, nous ne restreignons pas indûment nos fournisseurs ou nos clients, y compris les distributeurs et les intermédiaires, dans leurs relations commerciales.

Enfin, les Employés doivent s'assurer qu'ils n'utilisent pas de stratégies commerciales susceptibles de caractériser un abus de position dominante sur le marché ou d'exploiter la dépendance économique d'un partenaire commercial à l'égard de KANSAI HELIOS.



3. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

3.1.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'entreprise dans le domaine chimique, nous avons une grande responsabilité économique, écologique et sociale et nous encourageons le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Nous sommes tous tenus de traiter les ressources naturelles de manière prudente et responsable et de protéger l'environnement dans notre espace de travail. Nous agissons de manière responsable pour protéger et préserver la santé de nos Employés, de nos partenaires environnants et de nos partenaires commerciaux. Nous sommes tous en mesure d'éliminer ou de minimiser les risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

L'objectif est de mettre en œuvre les mesures d'intervention d'urgence et de réparation des dommages le plus rapidement et le plus précisément possible. C'est aussi pour cette raison que KANSAI HELIOS soutient des activités dans les communautés où nos Employés vivent et travaillent.

3.2.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

KANSAI HELIOS assure des conditions de travail sûres et saines afin de prévenir les dommages corporels. Nous organisons des programmes et des formations spécifiques en matière de santé et de sécurité, et chaque Employé est responsable du respect des règles de santé et de sécurité.

KANSAI HELIOS est un environnement de travail dans lequel la présence et l'usage de drogue sont interdits. Les Employés ne doivent pas consommer, posséder ou être sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales. Cette interdiction inclut également le fait de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales.

4. UN PARTENAIRE COMMERCIAL FIABLE

4.1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

KANSAI HELIOS doit se conformer à toutes les lois, règles et réglementations visant à prévenir la corruption et l'extorsion dans tous les pays où nous exerçons nos activités, en interdisant la corruption et en tenant des registres financiers appropriés. Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin ou avantages injustifiés pour obtenir un avantage commercial ou un avantage personnel. Tous les détails sont clairement définis dans la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.2. CADEAUX, INVITATIONS ET AUTRES AVANTAGES

L'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissements peut renforcer les relations d'affaires, mais peut parfois créer une influence inappropriée et certains d'entre eux peuvent être considérés comme des pots-de-vin ou avantages injustifiés qui enfreignent la loi et nuisent à la réputation de KANSAI HELIOS. Les types de cadeaux et invitations suivants sont interdits :

- Tout cadeau ou invitation qui serait illégal (tout ce qui est offert par exemple à un fonctionnaire en violation des lois anti-corruption locales et internationales, tout trafic d'influence ou favoritisme que ce soit en espèces, en équivalents d'espèces ou par tout autre moyen) ;

- Tout don en espèces ou équivalent (tels que chèques-cadeaux, prêts, actions, options d'achat d'actions) ;
- Toute invitation indécente et/ou non professionnelle non conforme à l'engagement de KANSAI HELIOS en matière de respect mutuel ou susceptible de nuire à la réputation de KANSAI HELIOS ;
- Tout cadeau ou invitation qu'une personne agissant au nom du Groupe paie avec ses fonds personnels afin d'éviter d'en référer à l'entreprise et de suivre les process internes.

Pour plus d'informations sur les règles relatives aux cadeaux et invitations, veuillez-vous référer à la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.3. ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Dans la poursuite des objectifs de l'entreprise, KANSAI HELIOS peut offrir des dons et des parrainages afin de soutenir l'avancement et la promotion des engagements sociétaux clés de l'entreprise et d'autres objectifs légitimes. Les Employés doivent savoir que les parrainages et les dons ne doivent jamais être effectués dans le but d'obtenir des avantages indus ou d'apporter une contribution (directement ou indirectement) à des partis politiques, à des organisations ou à des hommes politiques. Pour tous les détails, consultez la **Politique anti-corruption et cadeaux et invitations de KANSAI HELIOS**.



4.4. ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les Employés de KANSAI HELIOS doivent agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise et éviter tout conflit d'intérêts. Un tel conflit survient lorsque les intérêts de l'Employé et ceux de KANSAI HELIOS ne sont pas les mêmes, même si la décision ou le résultat semble être mutuellement bénéfique. KANSAI HELIOS prendra des mesures pour éviter une simple apparence de conflit d'intérêts, une telle apparence pouvant porter atteinte à la réputation de KANSAI HELIOS. Pour plus de détails, consultez la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.5. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Le blanchiment des capitaux peut être défini comme la transformation des produits de la criminalité en économie d'apparence légale. KANSAI HELIOS s'oppose à toute forme de blanchiment des capitaux. Nous prendrons donc toutes les mesures nécessaires pour empêcher que des transactions soient utilisées par d'autres personnes ou groupes pour du blanchiment de capitaux. Avant de conclure un accord avec un partenaire commercial, nous ferons tout notre possible pour nous assurer que le client est sincère et qu'il exerce ses activités dans le respect de la loi. Pour tous les détails, consultez la **Politique de lutte contre le blanchiment des capitaux de KANSAI HELIOS**.

5. PARTAGER SES DOUTES

5.1. NOTIFICATION DES DOUTES EN TEMPS UTILE

KANSAI HELIOS encourage tout Employé à partager ses doutes le plus rapidement possible s'il a connaissance d'une situation ou d'une affaire dont il a des raisons de penser qu'elle pourrait être le signe d'une mauvaise pratique dans l'un des domaines suivants :

- les fautes liées à la corruption (y compris les conflits d'intérêts), au blanchiment de capitaux, à la législation antitrust et au contrôle des exportations,
- un danger pour la santé et la sécurité de toute personne,
- la protection des données et la sécurité de l'information, y compris la politique générale à l'égard des utilisateurs des technologies de l'information.

Une notification en temps utile est nécessaire pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises afin d'éviter ou de minimiser les conséquences négatives potentielles pour

KANSAI HELIOS, y compris sa réputation, et pour remédier à la situation dans le meilleur intérêt de KANSAI HELIOS et de ses Employés. Le fait de s'exprimer aidera également KANSAI HELIOS à améliorer ses efforts en matière de conformité. Le cas échéant, des plaintes peuvent être déposées de manière confidentielle ou par l'intermédiaire de notre chaîne hiérarchique.

5.2. NON-REPRESAILLES

KANSAI HELIOS protégera chaque Employé qui décide de s'exprimer en toute bonne foi. Cela inclut une politique claire de non-représailles. Par ailleurs, toute personne qui utilise abusivement les canaux de KANSAI HELIOS pour dénigrer un collègue de manière malveillante s'expose à des sanctions disciplinaires.

Tous les détails sont clairement définis dans la **Politique de prise de parole de KANSAI HELIOS**.

À propos du Code de conduite de KANSAI HELIOS :

Version 2.2, février 2025

Le Code de conduite de KANSAI HELIOS est en vigueur depuis le 15 février 2022.

La version du Code initialement publiée le 1er avril 2019 n'est plus valide.

Vous trouverez toujours le Code de conduite le plus récent sur l'intranet des entreprises et sur le site web de KANSAI HELIOS.

Responsable : Service de conformité du Groupe KANSAI HELIOS (compliance@kansai-helios.eu)





www.kansai-helios.eu

Part of  **KANSAI**
PAINT